

Commune de Montluel
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20211221-2021-12-15-005-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-12-15-005
Séance du 15 décembre 2021

Date de convocation : 9 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.
La séance a eu lieu en public.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Christian PRADIER, Laurence RAVERO, Patrick RENARD, Franck GENILLON, Josette SAVARINO, René BERTRAND, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Carine MOUSTAUD, Inès DUBOIS, Pascal JUSSEAUME, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Irène TOST (procuration à Romain DAUBIÉ) Jean-Luc CHARVET (procuration à Karine GARNIER), Corinne DEBARREIX-PAGE (procuration à Romain DAUBIÉ), Manon RIGOLIER (procuration à Anne FABIANO), Mustafa SAIRKAYA (procuration à Christiane GUERRERO)

ABSENT EXCUSÉ : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Franck GENILLON

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoirs : 5

Objet : DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Il est expliqué à l'assemblée qu'il convient d'effectuer des modifications sur le plan budgétaire, suite à une erreur matérielle, comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
16	1641	Emprunts en euros	7 300,00 €	
10	10226	Taxe d'aménagement		7 300,00 €
TOTAL			7 300,00 €	7 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité,

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire

Romain DAUBIÉ



Transmise en Préfecture le : 21/12/2021

Reçue en Préfecture le : 21/12/2021

Affichée le : 21/12/2021

Le Maire

Romain DAUBIÉ

